

COMITE TERRITORIAL DES CAMPAGNES DE BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

Président du CT : Monsieur Philippe ROUTHIER

Vice-Présidents : Messieurs Jean-Claude VIEUX et Jacques GUITON

Mardi 27 mars 2018 – SAVIGNY EN REVERMONT

SOMMAIRE

1. Point travaux et programmation 2018
2. Eclairage public - modification du règlement d'intervention
3. Mobilité électrique – déploiement des bornes de recharge
4. Solidarité logements – Soutien du SYDESL
5. Futur contrat de concession électricité - négociations
6. Plans Climat Air Energie Territoriaux – Synergie SYDESL/EPCI
8. Groupements d'achat d'énergie – marchés d'électricité et gaz
9. Compétence Gaz – Obligations et responsabilités
10. 71^{ème} anniversaire du SYDESL - invitation

ECLAIRAGE PUBLIC

NOUVEAU REGLEMENT D'INTERVENTION

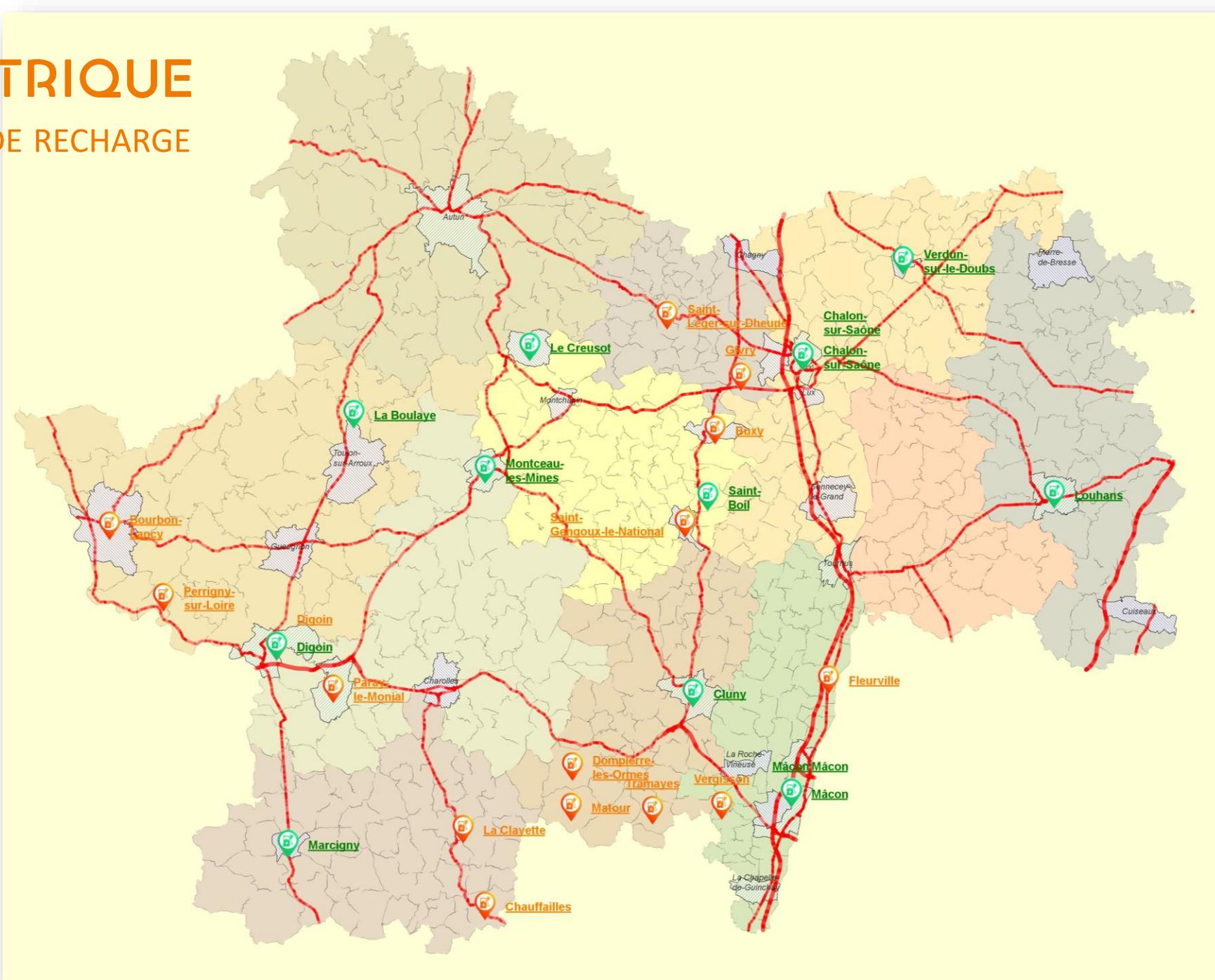
Type d'intervention		Participations	Observations
MARCHE TRAVAUX	Eclairage autonome (en cas d'éloignement du réseau ; abris bus, etc.)	60 % commune 40% SYDESL	
	Aires de covoiturage Eclairage autonome ou EP réseau	60 % commune ou EPCI 40% SYDESL	Dans la limite de 3 points lumineux
	Eclairage public lié à des travaux de Réseau HTA et BT	5% SYDESL Sur ouvrage Aérien	Sur montant total électrique (TTC) A utiliser dans la zone de travaux, dans la limite de l'infrastructure géographique existante et de la puissance installée
		15% SYDESL Sur ouvrage Souterrain	

Type d'intervention		Participations	Observations
Renouvellement équipement vétuste	Eclairage zénithal y compris projecteurs	30 % Commune 70 % SYDESL	Plafonds d'éligibilité : Luminaire 500 € HT/ 600 € HT si LED Support 800 € HT
	Luminaire énergivore (Vapeur de Mercure, halogène, incandescente...)	50 % Commune 50 % SYDESL	
	Luminaire vétuste -->LED y compris projecteurs	40 % Commune 60 % SYDESL	
	Cellules et horloges	50 % Commune 50 % SYDESL	
	<u>Déplacement d'ouvrage</u>		
	Pour raison esthétique	100 % commune	
	Pour aménagement	100 % SYDESL	
Rénovation peinture Mâts et/ou luminaires		50 % SYDESL	
		50 % commune	
Remplacement des supports bois ou béton vétustes		100 % SYDESL	
Conformité des extinctions nocturnes (monuments et bâtiments publics)		70 % SYDESL	Concerne les dispositions liées à l'arrêté du 25/01/2013 ayant trait aux extinctions nocturnes
		30 % commune	
Renouvellement systématique des sources, exploitation, entretien et maintenance (y compris base de données et cartographie)		Contribution annuelle restant à la charge de la commune :	==> Renouvellement systématique
		9 € par luminaire "récent"	==> Exploitation, entretien et maintenance
		20 € par luminaire énergivore	

Type d'intervention		Participations	Observations
Sinistre	Travaux avec tiers identifié	100 % SYDESL	Recouvrement par le SYDESL auprès du tiers identifié
	Travaux avec tiers non identifié	70 % SYDESL	
		30 % commune	
	Aléas climatique	100 % à la charge du SYDESL avec franchise de 5 foyers et selon les règles arrêtées au CS du 19/02/2013	50 foyers au-delà des 5 foyers (franchise de la commune) ou 30 % du patrimoine numérique global communal, avec un plafond de 30 000 € TTC par évènement.
Catastrophe naturelle	100 % SYDESL	Si reconnu par les pouvoirs publics et après inscription au journal officiel	
Pose et dépose guirlandes		100% Commune	
réglage d'horloge		100% Commune	

MOBILITE ELECTRIQUE

DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE



SOLIDARITE LOGEMENT

Le SYDESL lutte contre la précarité énergétique des particuliers.

🌀 Programme Habiter Mieux – 100 000 € / an

- Aide de 500€ à 200 ménages aux revenus modestes et très modestes
- Partenariat du SYDESL avec l'ANAH depuis 2013

🌀 Programme Procivis – 50 000 € / an

- Avance sur subventions pour les ménages les plus modestes

🌀 Fonds de Solidarité Logement – 10 000 € / an

- 🌀 Participation du SYDESL au soutien de factures impayées

NOUVEAU MODELE DE CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE

Échéance du contrat SYDESL : 24 novembre 2022

21/12/17 → Signature d'un accord national entre la FNCCR, France-Urbaine, ENEDIS et EDF approuvant le nouveau modèle de contrat de concession de distribution d'électricité

➔ Principales évolutions :

- Intégration des enjeux de la transition énergétique
- Disparition de l'obligation pour ENEDIS de constituer des provisions pour renouvellement
- Présentation d'un schéma directeur et d'un programme pluriannuel de travaux à définir
- Modification du calcul des redevances de concession

➔ Lancement des négociations locales portant notamment sur :

- Les objectifs intégrés au schéma directeur : indicateurs de qualité, objectifs chiffrés, zones d'intervention
- La durée du contrat
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage, etc

PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX - PCAET

Réponse à une **demande forte** des maires et présidents d'EPCI qui souhaitent:

🌐 Une assistance dans l'élaboration des PCAET

- Le SYDESL passe une commande groupée permettant la sélection d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) compétente au moindre coût.
- Les EPCI sont associés à la procédure et demeurent l'interlocuteur du cabinet retenu (AMO).

🌐 Un soutien financier

- Le SYDESL avance la totalité de la prestation une fois celle-ci approuvée par l'EPCI.
- L'EPCI signataire ne supporte que 50% du montant total, 50% étant pris en charge par le SYDESL.

🌐 Une assistance technique

- Le SYDESL met à disposition des EPCI les données « concessions » dont il dispose.

GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉNERGIE (ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

Entre tous les syndicats de Bourgogne-Franche-Comté



Les objectifs:

- Optimiser l'achat d'énergie sur le marché du fait de la fin progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité et de gaz
- Décharger les collectivités des procédures lourdes de préparation et de passation des marchés publics
- Anticiper la hausse des prélèvements (taxes, contributions) sur le budget des collectivités
- Possibilité d'intégrer les tarifs bleus

272
membres en
Saône & Loire

2019
Prochaine consultation
pour la période 2020 à 2022.

Pour rejoindre le groupement: délibération nécessaire avant le 31/12/18

EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ CONCEDEANTE GAZ

En 2008 , sur 240 communes desservies en gaz naturel:

- 50% des Communes ont transféré la compétence gaz au SYDESL

- 50% ont gardé leur compétence

Obligations de contrôle à remplir par chaque autorité concédante

- Vérifier la bonne application du contrat de concession
- Désigner un agent habilité et assermenté, chargé du contrôle
- Obtenir, analyser et présenter en Conseil municipal le Compte Rendu Annuel de Concession (CRAC)
- Vérifier le calcul et percevoir les redevances de concession ; suivre le patrimoine etc ...

Obligations renforcée par :

- Contrôle des Chambres Régionales des Comptes
- Enjeux de la sécurité liée au réseau gaz (DT-DICT)
- Loi Nome : conférence annuelle du bilan et perspectives de la concession à présenter au Préfet.

Obligations non
remplies par une
grande partie des
Communes



Décembre 2017 : envoi d'un questionnaire aux Communes autorités concédantes

Les Communes intéressées pour évoquer cette thématique avec le SYDESL peuvent se faire connaître auprès du Service Concession ou via le Président du Comité territorial

71^{EME} ANNIVERSAIRE



SYDESL
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

71^{ème}
ANNIVERSAIRE

La Saône-et-Loire face au défi de la transition énergétique

Le 26 avril 2018 à Mâcon
de 9h à 17h au Parc des Expositions
Pour les collectivités et partenaires du SYDESL

Rencontre avec
JEAN-LOUIS ETIENNE
Grand explorateur des pôles et auteur de "La plainte de l'ours : chroniques d'un monde fragile"



"Notre adaptation ne concerne pas que le réchauffement climatique. Le gros chantier est celui de la transition énergétique".

Avec le soutien de
**MÂCON**
L'ÉNERGIE POUR VOUS, AVEC VOUS

Pour plus d'informations
www.sydesl.fr
✉ 71ans@sydesl.fr
☎ 03 85 21 91 00

SYDESL



SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

MERCI DE VOTRE ATTENTION!